



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Protection de la santé des femmes dans les déserts médicaux

Question écrite n° 12343

Texte de la question

Mme Sandrine Nosbé interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation de désert médical pour la santé féminine dans la 9e circonscription de l'Isère. L'UFC-Que Choisir révèle qu'en 2026, Pont-en-Royans, Saint-Marcellin, Tullins et Vinay sont des déserts médicaux de gynécologues sans dépassement d'honoraires et que Rives ne permet qu'un accès difficile à ces derniers. Les retours des habitantes de la circonscription font également état des obstacles pour avoir accès à un suivi gynécologique ou auprès de spécialistes tels que des radiologues pour pouvoir faire des mammographies. Cette situation a des conséquences tangibles sur la santé des femmes. Une faible densité de spécialistes comme les gynécologues ou les radiologues entraîne des retards de dépistage des cancers, en particulier du cancer du sein, pour lequel la mammographie régulière est un outil clé de détection précoce. En France, il est conseillé pour les femmes de 50 à 74 ans sans facteur de risque particulier de réaliser une mammographie tous les deux ans, accompagnée d'un examen clinique. Selon l'Institut national du cancer, en 2019-2020, ce dispositif a permis de détecter 38 773 cancers, soit 7,8 cancers pour 1 000 femmes dépistées. La détection précoce améliore considérablement le pronostic et permet des traitements en général moins lourds. Par ailleurs, le cancer du col de l'utérus touche chaque année près de 3 000 femmes et entraîne environ 1 100 décès, alors que 90 % de ces cancers pourraient être évités grâce à un dépistage régulier par frottis, recommandé de 25 à 30 ans avec deux examens à un an d'intervalle puis un tous les 3 ans et de 30 à 65 ans avec un test tous les 5 ans lorsque les résultats sont normaux, la vaccination contre les HPV venant compléter cette prévention. Au-delà des cancers, le manque d'accès à des spécialistes de la santé pour les femmes contribue également à des difficultés d'accès à la contraception, à la prévention et au suivi des infections sexuellement transmissibles, ainsi qu'à des obstacles pour l'accès à l'interruption volontaire de grossesse ou aux soins de santé sexuelle en général. Ces inégalités territoriales aggravent les inégalités sociales de santé, poussant certaines femmes à renoncer à des soins essentiels pour des raisons financières ou logistiques, avec un impact plus important sur les personnes précaires, isolées ou en situation de handicap. Alors que les dépassements d'honoraires ne cessent de croître et que les temps de trajets pour voir un médecin s'allongent, Mme la députée demande à Mme la ministre quelles mesures elle compte mettre en place pour garantir une meilleure répartition des professionnels de santé sur le territoire. Quelles mesures va-t-elle mettre en œuvre pour freiner l'escalade du dépassement d'honoraire ? Aussi, elle aimerait savoir comment elle compte prendre sérieusement en compte la santé des femmes, en particulier dans les déserts médicaux, afin de garantir le respect du suivi mammographique bisannuel recommandé et de permettre un dépistage précoce du cancer du sein, assurant ainsi une prise en charge la plus rapide possible.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Nosbé](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12343

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2026](#), page 271